

Centre Communal d'Action Sociale – CCAS



[Le CCAS, un établissement public pour l'action sociale](#)

Etablissement public communal obligatoire, le CCAS mène une **action sociale générale**, une **action de prévention** et de **développement social** et assure l'instruction des demandes d'aides sociales.

Le rôle du CCAS est de **vous informer** sur les divers aides financières et services susceptibles de répondre à vos attentes, de vous orienter et simplifier vos démarches administratives.

Le CCAS dispose d'un organe de gestion : **le conseil d'administration**, et de moyens propres : un budget autonome et du personnel relevant de son autorité.

Il est doté d'un règlement intérieur et financé en grande partie par la commune.

Le CCAS est présidé par le Maire.

[Règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS 2020-2026](#)

[Vos interlocuteurs](#)

Pour toute question ou demande d'aide à caractère social, vous pouvez contacter :

- **La Mairie des Loges en Josas – CCAS** [01 39 07 16 70](tel:0139071670)

- **Madame Valérie LE SOUDER, assistante sociale,**

mise à disposition pour les Loges-en-Josas par le Conseil Départemental des Yvelines.

50 rue de Rémyilly, 78000 Versailles

Secrétariat : [01 61 31 20 79](tel:0161312079)

Les services sociaux ont pour but de vous aider **si vous rencontrez des problèmes financiers ou de logement.**

N'hésitez pas à les contacter sans attendre que votre situation se dégrade.

- **Pôle Autonomie Territorial Grand Versailles**

18 avenue Dutartre

78150 LE CHESNAY

[01 30 83 60 00](tel:0130836000)

grandversailles@mda.yvelines.fr

Le PAT, centre d'information et de coordination mis en place par le Conseil départemental, **s'adresse aux personnes de plus de 60 ans.**

Le PAT a pour but **d'organiser ou d'aider au maintien à domicile des personnes âgées** en effectuant une évaluation des besoins, en les orientant vers des professionnels et en les informant sur les aides financières possibles.

Le CCAS collabore avec différents partenaires : Conseil général des Yvelines, Préfecture, Mission locale, Cogitey (Coordination Gérontologique Intercommunale du Territoire Est Yvelines), associations...

Des missions en faveur des personnes en difficulté

Les missions du CCAS s'exercent en particulier pour :

- **les personnes âgées**
- **les personnes handicapées**
- **les familles et enfants en difficulté**
- **les personnes en insertion**

Les missions obligatoires du CCAS

- la domiciliation des personnes sans domicile fixe pour leur permettre d'exercer leurs droits
- L'établissement et la transmission des dossiers de demandes d'aide sociale légale; en particulier celles dont l'instruction incombe à une autre autorité (aide médicale de l'Etat, RMI, CMU...)
- La lutte contre les exclusions

Les missions facultatives du CCAS

Le CCAS peut mettre en place des actions ou des prestations à caractère social qu'il juge utile en faveur de ses habitants.

Il anime également une action générale de prévention et de développement social

Membres du conseil d'administration du CCAS

Le conseil d'administration est formé

- du Maire,
- de 7 membres élus par le conseil municipal en son sein
- de membres non élus nommés par le maire en raison de leur activité dans la commune.

L'élection et la nomination des membres du CCAS ont lieu dans les deux mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Le conseil d'administration se réunit pour délibérer au moins 4 fois par an.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent à huis clos et ne sont donc pas publiques.

- **Présidente** : Caroline DOUCERAIN, le Maire
- **Vice-Présidente** : Arlette PEYTOUR
- **Membres du Conseil Municipal** : Sarah ANDRE, Houria BENSEKHRIA, Jean-Jacques BRETECHE, Odile CONROY, Sylvie PERRAUD, Arlette PEYTOUR, Nicole MARCHAIS
- **6 Membres désignés par le Maire** : membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, des associations de retraités et de personnes âgées du département et des associations de personnes handicapées du département.
 - Jean-Luc ROCUET, représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales.
 - Maryvonne AFFAIROUX
 - Elsa DOUMENS
 - Sylvie GERARD
 - François DONCOEUR
 - Claude MASSE
 - Kahina ANDRADE,

Contact

Mairie – Service social et d'aide à domicile

- [01 39 07 16 70](tel:0139071670)
- ccas@mairieleslogesenjosas.fr

Contact

- Valérie LE SOUDER, assistante sociale,
- 
50 rue de Rémilly,
78000 Versailles
- [01 61 31 20 79](tel:0161312079)

Contact

- Pôle Autonomie Territorial Grand Versailles
- 
18 avenue Dutartre
78150 LE CHESNAY
- [01 30 83 60 00](tel:0130836000)
- grandversailles@mda.yvelines.fr
- [Site internet](#)

Document associé

[Règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS 2020-2026 428,63 Ko, pdf](#)

Sur le même sujet



Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS



Aides financières du CCAS



Animations du CCAS pour les Aînés



Demande de logement social

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)